

**AR Prefecture**046-214600454-20240327-2024\_024-DE  
Reçu le 02/04/2024MAIRIE DE CAJARC  
46160 CAJARC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRATELLE, Maire,  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2024

**Présents** : MMES et MM., VIRATELLE, ANTOINE, BARIVIERA, BOYER, CANCE, GINESTET, GRASTEK, HUGUET,  
MARTINEZ, PELIGRY, POUGET, SAINT-MARTY, SINGLAS.

**Excusés** : MME PEGOURIE donne procuration à M. GINESTET  
M. BARDON-BILLET, donne procuration à M. GRASTEK

**Objet** : Vote des tarifs communaux 2024

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de réviser les tarifs communaux pour l'année 2024 et de les fixer comme ci-après, à compter du 1<sup>er</sup>/05/2024 ;

TARIFS	2023	2024
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		
Prix du repas au 1er janvier	ECM : 3,73 ECP: 4,40	ECM : 4.05- ECP: 4.80
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
6,72 m <sup>2</sup> : Commune	300 €	360 €
CCAS	180 €	220 €
3,36 m <sup>2</sup> : Commune	200 €	240 €
CCAS	135 €	160 €
Colombarium : Commune trentenaire	420 €	500 €
CCAS	250 €	300 €
<b>UTILISATION REGULIERES DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS CAJARCOISES : PARTICIPATION FINANCIERE DU 01/09/2024 AU 31/08/2025</b>		
Salle des associations	150 €	150 €
Pyramide	300 €	300 €
Salle du stade	150 €	150 €
Dojo	300 €	300 €
Maison des services	150 €	150 €
Gymnase (utilisation moins de 10 h/semaine)	200 €	200 €
Gymnase (utilisation 10 h et + /semaine)	400 €	400 €
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
Terrasses fermées	25€ / m2	29 €
Terrasses ouvertes annuelles / station service	9€ / m2	10,50 €
Terrasses ouvertes saisonnières	10€ / m2	11,50 €
ODP inférieure à 15 m2 : Forfait	155 €	180 €
ODP temporaire pour commerces locaux	1,7€/j ; max 15 j	2 €
Spectacles itinérants (cirques...) en plein air / par jour	200 €	230 €

AR Prefecture		BUDGET DE PLACEMENTS			AU 01/01/2025
046-2146004	Reçu le 02/04/2024	BUDGET DE PLACEMENTS			
		Création d'abonnement pour forains réguliers - première	1,7 €		1,70 €
					2 €
<b>MARCHES</b>					
		Abonnement marchés semestriel	24,0 €		24 €
		Abonnement marchés annuel - 1ère demande en 2024	43,0 €		43 €
		Abonnement marchés annuel - Renouvellement			32,25 €
<b>FOIRES</b>					
		Abonnement foires semestriel	11,0 €		11 €
		Abonnement foires annuel - 1ère demande en 2024	20,0 €		20 €
		Abonnement foires annuel - Renouvellement			15 €
<b>FOIRES ET MARCHES</b>					
		Abonnement foires et marchés annuel - 1ère demande en 2024	58,0 €		58 €
		Abonnement foires et marchés annuel - Renouvellement			43,50 €
<b>BATEAUX</b>					
		Taxe d'amarrage	300 €		300 €
		Taxe d'amarrage pour activité commerciale	340 €		340 €
<b>TENTE D'EXPOSITION (réservée aux associations cajarcoises et sous conditions)</b>					
		Forfait	200 €		300 €
<b>TARIF 2024 RESERVATION COMPLEXE SALLE DES FETES GYMNASE PAR EVENEMENT</b>					
		Associations cajarcoises	80 €	Salle des Fêtes + Agora	200 €
		Privés cajarcois	150 €	Supplément pour Cuisine	150 €
		Loueur hors commune	250 €	Supplément pour gymnase	150 €
		Chauffage en période d'ouverture du réseau de chaleur	40 €		80 €
		Caution pour dégradation des locaux et équipements*			500 €
		Caution pour nettoyage des lieux*			200 €

- Transmet la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

Fait à Cajarc, le 27 mars 2024

Le Maire, Jacques VIRATELLE,

J.P. GINESTET

Adjoint



Reçu en Sous-préfecture le : ) 02/04/2024  
 Publié ou notifié le :  
 Rendu exécutoire le :

